

## Dans les coulisses du 115e congrès des notaires !

Issu de Defrénois - n°26 - page 11

Date de parution : 27/06/2019

Id : DEF149t3

Réf : Defrénois 27 juin 2019, n° 149t3, p. 11

Auteur :

- Rédaction Lextenso



### L'ADN Dauphine raconte

Tenu à Bruxelles sur le thème « L'international : qualifier, rattacher, authentifier », le 115<sup>e</sup> congrès des notaires de France restera, à certains égards, celui des premières fois : c'est en effet le premier congrès à s'être tenu en dehors de l'Hexagone, et c'est également la première fois qu'une promotion de Master 2 de droit notarial a participé à son organisation.

Depuis sa création en 2008, le Master 2 de droit notarial de l'université Paris-Dauphine est doté d'une association de filière très active : l'Association droit notarial Dauphine (ADN Dauphine). Vivement encouragée par le professeur Anne Karm, directrice de formation, l'ADN Dauphine a souhaité aller au-devant de l'Association congrès notaires de France (ACNF) pour lui proposer d'accueillir toute la promotion 2018-2019 du Master lors du prochain congrès, ladite promotion se tenant naturellement prête à offrir, fût-ce modestement, son concours à l'organisation de l'événement.

C'est avec enthousiasme que les organisateurs ont accepté de donner suite à cette proposition inédite, preuve que le notariat est plus que jamais tourné vers les jeunes.

Encore fallait-il, à titre préalable, se préoccuper des aspects matériels du déplacement de notre promotion de 25 étudiants, le financement du transport et du logement sur place demeurant bien entendu à notre charge. Une fois

de plus, nous avons pu compter sur le soutien de nos fidèles partenaires : l'étude Coutot-Roehrig, Unofi, Odal, AR24, Diagnostipro, Genapi, ainsi que la chambre des notaires de Paris. Nous tenons à les remercier chaleureusement de leur générosité et de leur disponibilité.

Restait alors à réaliser les « missions Dauphine », selon le cahier des charges établi en concertation avec l'ACNF. Dès le samedi 1<sup>er</sup> juin, nous nous sommes rendus à Brussels Expo pour un repérage du site du congrès et une série de mises au point. Puis, du dimanche 2 au mercredi 5 juin, nous avons participé à l'accueil des participants (installation de l'application mobile du congrès, distribution des minutes...), à l'encadrement des *masterclass* (accueil des intervenants, gestion du temps d'intervention et des questions de l'auditoire, compte rendu des interventions...), au bon déroulement des commissions (installation des auditeurs, coordination des questions posées aux intervenants... ) ou encore à l'enquête de satisfaction auprès des congressistes. Sans doute limitée, une telle implication nous a néanmoins permis de nous tenir dans les coulisses du 115<sup>e</sup> congrès, tout en enrichissant nos connaissances sur les thèmes traités. Nous avons également particulièrement apprécié être au contact des praticiens, universitaires et exposants, qui nous ont réservé le meilleur accueil.



Pour nous avoir offert leur confiance et cette belle opportunité, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'ACNF ainsi qu'à nos interlocuteurs privilégiés : M<sup>e</sup> Marc Cagniard, président du 115<sup>e</sup> congrès des notaires, M<sup>e</sup> Jean Gasté, directeur de la communication nationale, M<sup>e</sup> Fabrice Laevens, commissaire général, M<sup>me</sup> Elisabeth Dupart-Lamblin, secrétaire générale, et M. Bertrand Boscaro, coordinateur.

Espérons que cette riche expérience puisse être renouvelée et profiter à d'autres promotions de Master 2 de droit notarial...

*(Par les étudiants du Master 2 de droit notarial de l'université Paris-Dauphine)*

## **Le mot de la directrice du Master**

Depuis plusieurs années déjà, les présidents des congrès de notaires ont eu la bienveillance d'inviter les deux ou trois meilleurs étudiants de chaque promotion de Master 2 de droit notarial de France à assister à la journée de

clôture du congrès, leur permettant ainsi de découvrir les travaux de la dernière commission en matinée, puis le rapport de synthèse d'un professeur d'université en début d'après-midi. Paradoxalement, cette expérience, en elle-même enrichissante, a pu apparaître également « frustrante », en ce qu'elle a suscité chez leurs heureux bénéficiaires le sentiment de n'avoir pu qu'entrapercevoir l'univers d'un congrès. D'où l'idée de solliciter, largement en amont de l'événement, l'accueil de toute une promotion de Master 2, susceptible de se mobiliser en retour pour contribuer, fût-ce modestement, à son bon déroulement.

Présentée par le Master 2 de droit notarial de l'université Paris-Dauphine et sa très entreprenante association, l'ADN Dauphine, cette sollicitation inédite a d'emblée reçu le meilleur accueil de l'Association congrès notaires de France, témoignant de l'attention toujours plus grande de la profession pour les jeunes futurs notaires et leur formation.



Association Droit Notarial Université Paris Dauphine

À Bruxelles, est né, en chacun des étudiants de la promotion, un sentiment d'appartenance à la profession notariale, faisant notamment écho à la récente création, par la chambre des notaires de Paris, d'une chambre des jeunes baptisée « Paris Jeunes Notaires ». À n'en pas douter, c'est en se tenant ainsi à l'écoute des plus jeunes générations, tout en veillant à les responsabiliser, que la profession notariale suscite et préserve l'indispensable confiance de celles-ci envers leurs aînés dont elles prendront demain le relais.

*(Par Anne Karm, professeur à l'université Paris-Dauphine, directrice du Master 2 de droit notarial)*

Issu de Defrénois - n°26 - page 11

Date de parution : 27/06/2019

Id : DEF149t3

Réf : Defrénois 27 juin 2019, n° 149t3, p. 11

Auteur :

- Rédaction Lextenso